



Nouvelles modalités d'inscription et de réinscription pour la rentrée 2019

Publié le 30 avril 2019



Inscriptions (nouveaux élèves)

Une pré-inscription est rendue obligatoire pour tous les nouveaux élèves. Les frères et sœurs des élèves déjà inscrits s'inscrivent comme les nouveaux élèves.

Cette démarche s'effectue en ligne depuis l'extranet du conservatoire : http://scolarite.conservatoire-cergypontoise.fr/. Cliquez ensuite sur "pré-inscriptions" dans le menu gauche.

Pour la rentrée 2019, les pré-inscriptions sont ouvertes du 3 juin au 15 juillet.

Réinscriptions (élèves déjà inscrits)

Les réinscriptions concernent les élèves et étudiants déjà inscrits au CRR. La réinscription est obligatoire pour tous les élèves quel que soit leur cursus, CHAM et CHAD y compris.

A partir de la rentrée 2019-2020, les réinscriptions se dérouleront en deux temps :

- ► Etape 1 : Renouvellement des vœux d'inscription pour la rentrée
 - Formulaire à compléter dans votre espace extranet : http://scolarite.conservatoire-cergypontoise.fr/
 - ▶ Ouverture du formulaire pour la rentrée 2019 : du 6 mai au 1er juin
- ▶ Etape 2 : Choix des cours collectifs (éveil et initiation) de formation musicale + chorale
 - Formulaire à compléter dans votre espace extranet : http://scolarite.conservatoire-cergypontoise.fr/
 - ▶ Ouverture du formulaire pour la rentrée 2019 : du 29 juillet au 25 août

Pas de réinscription possible sans le règlement du solde de la cotisation de l'année scolaire en cours.

Aucun dossier papier ne sera envoyé par courrier.

Renseignements: <u>crr.scolarite@cergypontoise.fr</u>

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

Parvis de la Préfecture - CS 80309 95027 Cergy-Pontoise Cedex 01 34 41 42 53